

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2024 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et relations avec la communauté
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Aline Fokam Massu, analyste de dossier.
Angélique Beaudet, commandante du poste 12 du Service de police.
Francis Brodeur, commandant du poste 20 du Service de police.
Guillaume Théberge, commandant du poste 22 du Service de police.

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 33. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1595, rue Saint-Hubert : un usage « hôtel » (40.08) - une intervention par Samuel Vanzin

CA24 240055

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2024 en ajoutant le point suivant :

15.01 : Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de métropole francophone des Amériques de Montréal

Adoptée à l'unanimité.

10.03

10.04 - Période de questions du public

7 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 9 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Jean Duval

- itinérance / formation d'un comité avec les entrepreneurs en bâtiment

Christine Luang Phakdy - **dépôt d'un document**

- projet d'agrandissement du 320, Notre-Dame Est et 339-349, rue Saint-Paul Est dans le quartier patrimonial

Robert Hajaly

- logements sociaux sur le site Saint-Antoine et de la Montagne / logements sociaux (ancien site de l'hôpital de Montréal pour enfants)

Jérémy Rodriguez Ruis

- façade de la gare routière rue Saint-Hubert / enjeux causés par les nids-de-poule

Alain Creton - **dépôt d'un document**

- cadenas sur les poubelles / facturation - occupation du domaine public Grand Prix de Montréal

Wawa Li
- développement du Quartier chinois

CA24 240056

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 19, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites:

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1242678002

Période de questions du public – Prolongation

Samuel Vanzin
- développement du Quartier chinois

Luc Duguay
- gouvernance

Charles Gaudreau - **dépôt de photographies**
- boîte métallique et graffiti au parc Médéric-Martin

Jérôme Proulx
- enlèvement de graffiti

Ginette Lemay
- itinérance, toxicomanie et insécurité

Nelson Cardinal
- problèmes dans le Village

Lucie Lahaie

- logement social abordable et familial dans le secteur des Faubourgs

Robin Boisvert - **dépôt de photographies**

- lien cyclable manquant dans le Vieux-Port

Carolina Lopez

- compagnie de sécurité dans les centres commerciaux

Anthony Baker

- voie cyclable sur Viger entre Saint-Denis et Saint-Dominique

10 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA24 240057

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.06 à 10.08.

Adoptée à l'unanimité

CA24 240058

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1242678017

CA24 240059

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678018

CA24 240060

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 février 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678019

CA24 240063

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240061

Approuver la catégorisation obtenue par trois organismes à but non lucratif (Espace LGBTQ+, Voies culturelles des faubourgs, Club Aquatique À Contre-Courant) en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par trois organismes à but non lucratif en vertu de la Politique d'accès au soutien de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Organismes	Catégories
- Espace LGBTQ+	B
- Voies culturelles des faubourgs	A
- Club Aquatique À Contre-Courant	B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1244951004

CA24 240062

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de métropole francophone des Amériques de Montréal

Attendu que le Mois de la Francophonie se déroule chaque année au mois de mars et est célébré à travers le monde afin de promouvoir la langue française;

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques;

Attendu que Montréal, métropole francophone des Amériques, est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive, elle promeut une approche valorisant la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité unique et vecteur de cohésion au sein de l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie travaillent en collaboration avec leurs partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office de la langue française et les acteurs économiques et communautaires pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, a créé, en 2021, le poste de commissaire à la langue française et qu'elle a nommé, en 2020, une personne responsable de ce dossier au sein du comité exécutif ;

Attendu que la Ville de Montréal a également mis en place un comité d'experts sur la langue française pour l'accompagner dans ses actions;

Attendu que la Ville de Montréal a bénéficié, en 2023, de 1,5 M\$ sur 2 ans du gouvernement du Québec pour son projet de valorisation et de promotion de la langue française dans la communauté montréalaise, à travers des activités de rayonnement auprès des jeunes, du milieu des affaires montréalais et des nouveaux arrivants;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie est un arrondissement central où des centaines de milliers de visiteurs, travailleurs, étudiants et résidents s'y côtoient chaque jour;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie utilise ses installations, telles que les bibliothèques et la Maison de la culture Janine-Sutto, pour développer une offre de service qui valorise et fait rayonner la langue française;

Attendu que, l'arrondissement de Ville-Marie s'assure que ses pratiques soient conformes aux exigences de la Charte de la langue française grâce à l'obtention de son certificat de conformité:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante
et unanimement résolu

Que l'arrondissement de Ville-Marie invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;

Que l'arrondissement de Ville-Marie célèbre sa contribution au statut de la Ville de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques et continue à valoriser la langue française en tant que langue commune dans toutes ses sphères d'activité;

Que l'arrondissement de Ville-Marie maintienne son approche, qui consiste à valoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240064

Autoriser une affectation de 124 494,16 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Entériner la prolongation du contrat accordé à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 227 228,90 \$, majorant la dépense maximale à 434 959,98 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 22-19689)

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 124 494,16 \$, montant net de ristournes;

D'entériner la prolongation du contrat accordé à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période d'un an, soit du 8 février 2024 au 7 février 2025, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 434 959,98 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 22-19896;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 197 590,35 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget provisionnel de contingences de 29 638,55 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249522003

CA24 240065

Autoriser la prolongation du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour une période d'un an, soit du 15 avril 2024 au 14 avril 2025, pour l'entretien horticole, le maintien de la propreté et le déneigement de l'îlot Bonaventure et du Quartier international de Montréal (QIM) - Autoriser une dépense supplémentaire de 475 565,63 \$, majorant la dépense maximale à 1 902 262,51 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 20-18463)

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la prolongation du contrat avec 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour une durée d'un an, soit du 15 avril 2024 au 14 avril 2025, pour l'entretien horticole, maintien de la propreté et déneigement

de l'îlot Bonaventure et du Quartier international de Montréal (QIM), majorant la dépense maximale à 1 902 262,51 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 20-18463);

D'autoriser une dépense supplémentaire de 432 332,39 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 43 233,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1234846001

CA24 240066

Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à Spectre de rue - TAPAJ pour un montant de 136 105 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en œuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2024 » pour l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder un contrat à Spectre de rue - TAPAJ pour la coordination et la mise en œuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2024 » pour l'arrondissement de Ville-Marie et d'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 136 105 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'approuver, à cette fin, la convention de services, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Spectre de rue - TAPAJ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1249483005

CA24 240067

Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour effectuer des travaux d'installation de 3 fontaines à boire pour le projet « De l'eau dans ta gourde » - Autoriser une dépense totale de 206 436,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-002 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation de 3 fontaines à boire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 397,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-24-002;

D'autoriser une dépense de 16 039,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1247448001

CA24 240068

Autoriser une dépense additionnelle de 275 786,34 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavations Darche inc. pour effectuer des travaux d'aménagement au parc Percy-Walters (VMP-22-010), majorant la dépense maximale de 1 889 099,86 \$ à 2 164 886,20 \$, taxes incluses

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle au budget de contingences de 250 786,34 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavations Darche inc. pour effectuer des travaux d'aménagement au parc Percy-Walters (appel d'offres public VMP-22-010);

D'autoriser une dépense additionnelle au budget d'incidences de 25 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1246164001

CA24 240069

Autoriser une affectation de 391 630,15 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 - Autoriser une dépense totale de 428 886,07 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 391 630,15 \$, net de ristournes;

D'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense maximale de 428 886,07 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-016 (2 soumissionnaires);

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1248962001

CA24 240070

Approuver des conventions avec la Société de développement commercial du Village et la Société de développement du Quartier latin pour le déploiement de deux projets de piétonnisation durant la saison estivale 2024 et accorder une contribution totale de 708 625 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec deux sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement de deux projets de piétonnisation durant la saison estivale 2024;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 333 625 \$ à la SDC du Quartier latin;
- 375 000 \$ à la SDC du Village;

D'imputer cette dépense totale de 708 625 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service de développement économique de la Ville de Montréal.

Ces contributions et la signature des conventions sont conditionnelles à l'adoption des dossiers de piétonnisation par le conseil d'arrondissement (mois de mars).

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1249705002

CA24 240071

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 900 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 4 200 \$ à la Communauté Compatissante Montréal;
- 3 000 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 700 \$ à la Paroisse Sacré-Cœur de Jésus;

D'imputer cette dépense totale de 7 900 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1240175002

CA24 240072

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec En Marge 12-17 pour la mise en place du projet Alternance visant à intervenir auprès de jeunes âgés de 14 à 24 ans à risque de commettre ou de subir des actes de violence - Accorder à cette fin une contribution totale de 20 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec En Marge 12-17 pour la mise en place du projet Alternance visant à intervenir auprès de jeunes âgés de 14 à 24 ans à risque de commettre ou de subir des actes de violence;

D'accorder à cette fin une contribution totale de 20 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale, pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1245179004

CA24 240073

Approuver les conventions, se terminant le 15 mars 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 178 700 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 15 mars 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Audiotope Coop;
- 5 000 \$ à Cirque Hors-Piste;
- 5 000 \$ à Danse Imédia O.S.B.L.;
- 12 000 \$ à Écomusée de la maison du fier monde;
- 10 000 \$ à Festival de musique de chambre de Montréal;
- 13 000 \$ à Lespacemaker;
- 5 000 \$ à Musée McCord Stewart (Le);
- 8 500 \$ à Productions Extravaganz'arts;
- 14 400 \$ à Productions Funambules Médias (Les);
- 5 000 \$ à Projet MR-63;
- 5 000 \$ à Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, PÂC;
- 15 500 \$ à Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation;
- 8 000 \$ à Théâtre du Ricochet;
- 6 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;
- 18 500 \$ à Espace Libre Inc.;
- 15 000 \$ à Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse;

- 15 000 \$ à Mural;
- 13 800 \$ à Productions de brousse;

D'imputer cette dépense totale de 178 700 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1244680002

CA24 240074

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.17.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240075

Approuver la convention, se terminant le 21 octobre 2024, avec l'organisme Studio ZX dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 30 000 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 21 octobre 2024, avec Studio ZX;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie », une contribution totale de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1244680003

CA24 240076

Approuver la convention modifiée avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet de piétonnisation au sud des Jardins Gamelin, afin de minorer la contribution de 181 824 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 426 000 \$ à 244 176 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement, a par sa résolution CA23 240156 adoptée lors de sa séance du 9 mai 2023, autorisé une affectation de surplus de 426 000 \$, approuvé la convention, se terminant le 30 novembre 2023, avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) pour bonifier la sécurité du secteur de la place Émilie-Gamelin et pour le déploiement d'un projet de piétonnisation pour la saison estivale 2023 (rue Sainte-Catherine Est, devant Jardins Gamelin), dans le cadre de la stratégie du Village, et accordé, à cette fin, un contribution totale de 426 000 \$;

Attendu que les sommes allouées au projet n'ont pas été utilisées dans leur intégralité :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec le Partenariat du Quartier des Spectacles pour le projet de piétonnisation au sud des Jardins Gamelin afin de minorer la contribution de 181 824 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 426 000 \$ à 244 176 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1249678001

CA24 240077

Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de 11 projets dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 840 000 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec trois sociétés de développement commercial dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 370 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville;
- 180 000 \$ à la Société de développement du Quartier latin;
- 290 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 840 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1249705003

CA24 240078

Approuver la convention modifiée avec la Société de développement du Quartier latin pour les projets estivaux 2023 dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de minorer la contribution de 9 317,67 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 160 000 \$ à 150 682,33 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240177 adoptée à sa séance du 10 mai 2022, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2022, avec deux Sociétés de développement commercial (SDC) pour la réalisation de 12 projets dans le cadre du programme de développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accordé une contribution totale de 506 413\$;

Attendu que les montants n'ont pas été utilisés dans leur intégralité :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec la Société de développement du Quartier latin pour les projets estivaux 2023 dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie et minorer la contribution de 9 317,67 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 160 000 \$ à 150 682,33 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1249705006

CA24 240079

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville dans le cadre du « Programme de propreté 2024 » et accorder une contribution de 215 000 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Société de développement commercial de Montréal centre-ville pour le projet du « Programme de propreté 2024 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 215 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1249483006

CA24 240080

Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$, taxes incluses

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 57 649,48 \$, montant net de ristournes;

D'accorder trois contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items les concernant, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour le printemps 2024, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense globale de 63 133,70 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 8 657,62 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Pépinière Yvon Auclair;

D'autoriser une dépense maximale de 12 797,64 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Les Plantations Létourneau;

D'autoriser une dépense maximale de 41 678,44 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Pépinière Rougemont;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1249522004

CA24 240081

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Société de développement du Quartier Latin dans le cadre du « Programme de propreté 2024 » et accorder une contribution de 40 000 \$

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Société de développement du Quartier Latin pour le projet du « Programme de propreté 2024 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1249483004

CA24 240082

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240083

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de la rue de la Friponne, des trottoirs des rues Bonneau et Berri ainsi que la voie nord de la rue de la Commune pour les intégrer au réaménagement du parc Fleury-Mesplet, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de la rue de la Friponne, des trottoirs des rues Bonneau et Berri ainsi que la voie nord de la rue de la Commune pour les intégrer au réaménagement du parc Fleury-Mesplet, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1248853002

CA24 240084

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Conseil des Arts du Canada dans le cadre du programme de subvention Rayonner au Canada - Rayonnement public pour le projet de programmation littéraire 2024-2025 des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Conseil des arts du Canada dans le cadre du programme de subvention Rayonner au Canada - Rayonnement public, pour le projet de programmation littéraire 2024-2025 des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1249039001

CA24 240085

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 29 février 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1242678020

CA24 240086

Autoriser une dépense de 310 485,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de la toiture du centre Jean-Claude-Malépart situé au 2633, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le SGPI et le regroupement des firmes Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. (entente-cadre numéro 1615521)

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 231 015,88 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre du projet de rénovation de la toiture du centre Jean-Claude-Malépart situé au 2633, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et les firmes Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. (entente-cadre 1615521);

D'autoriser une dépense de 46 203,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 33 266,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation du rendement de chacune des firmes du regroupement, soit Riopel Dion St-Martin inc et GBI Experts-Conseils inc.;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement Ville-Marie, pour un montant de 310 485,35 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1249543001

CA24 240087

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1248327001

CA24 240088

Accorder un mandat à la compagnie de location d'automobiles Enterprise Canada, sur les ententes-cadres 1576740, 1576746 et 1576512, pour la location de véhicules - Autoriser une dépense de 213 080,87 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 193 709,88 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à la compagnie de location d'automobiles Enterprise Canada, sur les ententes cadres 1576740, 1576746 et 1576512, pour la location de véhicules;

D'autoriser un budget de 19 370,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1248271002

CA24 240089

Autoriser une dépense de 1 450 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 38^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 38^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 450 \$ pour la participation de l'Arrondissement au 38^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1248447001

CA24 240090

Autoriser une dépense additionnelle de 140 977,72 \$, taxes incluses, pour le financement du projet de réaménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du « Programme Accès jardins » de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense maximale de 4 810 000 \$ à 4 950 977,72 \$, taxes incluses

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

Autoriser une dépense additionnelle de 140 977,72 \$, taxes incluses, pour le financement du projet de réaménagement du pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du « Programme Accès jardins » de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense maximale de 4 810 000 \$ à 4 950 977,72 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1248853001

CA24 240091

Prendre acte de la reddition de comptes en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien financier à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2023

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte de la reddition de comptes en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien financier à l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1249177001

CA24 240092

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240093

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024 par sa résolution CA24 240053;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024 par sa résolution CA24 240053;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-376 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-376
1239705018

CA24 240094

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024 par sa résolution CA24 240054;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA24 240054;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-377 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-377
1242678016

CA24 240095

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Auguste & Louis, Phase III) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé sur le lot PC-42940 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 34.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie de plancher pour un volume en surhauteur;
 - b) occuper, transformer et agrandir le bâtiment existant afin de compléter la dernière phase (phase III) du projet Auguste & Louis, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Provencher_Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la hauteur du bâtiment doit être conforme aux limites de hauteur du Plan d'urbanisme;
 - b) autoriser la tour identifiée « phase 3 » à dépasser la limite de superficie de plancher incluant les balcons et atteindre au plus 980 m²;

- c) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - d) interdire la présence de condenseur visible à partir de la voie publique et du passage Beaudry;
 - e) déposer une lettre d'engagement pour la réalisation d'un concours d'œuvre d'art pour la vitrine de la bibliothèque donnant sur le passage Beaudry;
 - f) la demande de permis d'agrandissement de ce projet doit être accompagnée d'une promesse signée de cession de deux servitudes de passage (Montcalm et Beaudry) réelle et perpétuelle, en faveur de la Ville et à titre gratuit, affectant la partie du lot PC 42-940 identifiée « passage Montcalm » et « passage Beaudry » à la page 20 des plans réalisés par Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
 - g) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigation, le cas échéant.
 - h) fournir un plan d'aménagement du toit comportant un toit vert ainsi qu'un plan d'aménagement paysager de la cour intérieure dont un minimum de 80 % de la superficie devra être végétalisé.
 - i) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en y ajoutant les critères suivants :
 - i) minimiser l'impact visuel de l'entreposage des déchets en bordure de la voie publique lors de la collecte résiduelle;
 - ii) sur les toits du basilaire et de la tour, maximiser les superficies dédiées au revêtement d'un toit vert;
 - iii) sur les toits, la plantation à grand déploiement d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
 - iv) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
 - v) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 473
1234869006

CA24 240096

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation aux autorisations accordées par la résolution CA17 240225 pour le complexe de la Maison Alcan situé aux 1172-1196, rue Sherbrooke Ouest, 2055 et 2085, rue Drummond, 2050 et 2200, rue Stanley, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 13 février 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le dernier paragraphe de la résolution CA17 240225, modifié par la résolution CA21 240284, par le suivant :

- 3) Les travaux de démolition ou de construction relatifs à une première phase, visés par la résolution CA24 240045, doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 474
1246255001

CA24 240097

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 2^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 2^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 374 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 724 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 304 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 668 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 231 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 214 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1245907002

CA24 240098

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 13 mars au 30 mai 2024

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public du 13 mars au 30 mai 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 725 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 305 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 669 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 215 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 232 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1247883004

CA24 240099

Édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de café-terrasses

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, dans le cadre de la piétonnisation des rues identifiées à l'Annexe 1, selon le type de piétonnisation et l'horaire proposés, et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation de café-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 3 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 670 permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées et permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les café-terrasses installés le long de ce tronçon, selon les dates identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 375 permettant de prohiber, avec exception, la circulation de véhicules routiers;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 233, permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 726 permettant le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1246220001

CA24 240100

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « hôtel » relativement à la transformation du bâtiment situé au 1595, rue Saint-Hubert, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « hôtel » prévu à l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la transformation du bâtiment situé au 1595, rue Saint-Hubert, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- implanter l'usage mentionné à la présente autorisation uniquement dans le volume dont l'entrée principale se situe sur la rue Saint-Hubert, tel qu'illustré au plan annexé.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1247400001

CA24 24 0101

Adopter une résolution conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011) afin d'autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 429, avenue Viger Est - Union française de Montréal – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 429, avenue Viger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9, 18 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur et la densité maximales ainsi qu'au calcul de la hauteur ;
 - b) transformer et agrandir le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 25 à 33 et 36 à 43 réalisés par Saucier + Perrotte Architectes estampillés par l'arrondissement le 22 février 2024;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment ;
 - b) assujettir la délivrance de la demande de permis d'agrandissement au dépôt préalable d'une lettre de garantie, au montant de 150 000,00 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions de conservation du bâtiment existant identifié au plan 36 et devant être intégrée au projet de transformation visé par la présente autorisation ;
 - c) la garantie monétaire visée par le paragraphe b) de l'article 2) doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que soient terminés les travaux visés par la présente autorisation ; advenant que ces travaux n'aient été réalisés dans un délai de 60 mois suivant la demande de permis mentionnée au paragraphe c) de l'article 2), la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie ;
 - d) fournir, lors du dépôt d'une demande de permis d'agrandissement, en plus des documents requis par la réglementation, les documents suivants :
 - i) un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales du bâtiment existant identifié au plan 36 visé par les travaux ;
 - ii) un devis technique décrivant les mesures de protection du bâtiment existant identifié au plan 36, prises au moment des travaux d'excavation, de fondation et d'agrandissement les visant ;
 - e) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) les matériaux de revêtement doivent tendre à reprendre les matériaux indiqués aux plans 30 à 33 ou être de grande qualité et durabilité ;
 - ii) un retour à la pente d'origine est favorisé pour la toiture du volume conservé ;
 - iii) l'aménagement de l'entrée sur Viger doit favoriser la sécurité, notamment en maximisant la visibilité depuis le domaine public ;
 - iv) la topographie et le revêtement au sol doivent permettre d'éviter l'accumulation d'eau ;
 - v) l'enveloppe du bâtiment et la conception de ses ouvertures doivent favoriser son étanchéité ;
 - vi) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée.

- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 475
1247303002

CA24 240102

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte « La densité de construction » en tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption à une prochaine séance du conseil de la ville, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux secteurs 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri.

40.10 1247303001

CA24 240103

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte « La densité de construction » en tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri - Projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux secteurs 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri »;

De demander au conseil municipal d'adopter ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10.1 1247303001

CA24 240104

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments et de leurs terrains dans le cadre d'une transition écologique - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments dans le cadre d'une transition écologique ».

40.11 1236255005

CA24 240105

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments et de leurs terrains dans le cadre d'une transition écologique – 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments dans le cadre d'une transition écologique ».

Adoptée à l'unanimité.

40.11.1 1236255005

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 avril 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 08.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Valérie Plante
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240109 lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2024.